

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRETS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

A N N E E 1961 -)(- N° 58 /PR.SGCM.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey;

VU le Décret n° 381/PCM, du 29 Décembre 1960 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey;

D E C R E T

ARTICLE 1er.- M. AROUNA MAMA, Ministre des Affaires Intérieures, de la Sécurité, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères pendant la durée de l'absence de M. OKE ASSOGBA.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

PORTO-NOVO, le 28 Février 1961

P, le PRESIDENT de la République
absent
le Vice-PRESIDENT de la République
p.1

AMPLIATIONS

PR.		15
SGCM.		4
Tous M.		12
J.O.		1
A.N.		2

OKE ASSOGBA.-